



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2008**

Décision n° **B-2008-0020**

commune (s) : Mions

objet : Autorisation donnée à l'Opac du Rhône de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé rue Joliot Curie

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 5 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 14 mai 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Elmalan, MM. Charrier, Abadie, Passi (pouvoir à M. Claisse), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Daclin), M. Blein.

Absents non excusés : M. Rivalta.

Bureau du 13 mai 2008

Décision n° B-2008-0020

objet : **Autorisation donnée à l'Opac du Rhône de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé rue Joliot Curie**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte en date du 13 décembre 2004, d'un tènement d'environ 10 000 mètres carrés situé rue Joliot Curie à Mions et cadastré sous les numéros 158, 159 et 160 de la section AE.

Ce tènement est en cours de cession à l'Opac du Rhône qui a fait une demande de dépôt de permis de construire à la Communauté urbaine.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise l'Opac du Rhône ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire, faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise l'Opac du Rhône ou toute société se substituant à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire situé rue Joliot Curie à Mions et cadastré sous les numéros 158, 159 et 160 de la section AE.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité le 15 mai 2008